

	Bosquet de Frênes	Boccard SA
	Hauteur moyenne 18 mètres	
	Nbre d'arbres concernés 12	

Adresse : rue René Jollien 9-11 Cressy

Analyse visuelle	
Base des arbres	Situé en milieu de type forestier, le système racinaire de l'ensemble de ces arbres est probablement idéal
Tronc	En règle générale, ils sont représentatifs d'arbres forestiers, soit assez élevés avec des troncs fins. Certain des arbres sont fortement penchés
Couronne	La couronne de ces arbres est de type « forestière » Soit assez étroite. Pour une partie de ceux-ci, elles sont déjetées vers l'extérieur. Des branches de gros diamètres sont sèches, surtout sur le plus grand des Frênes. Risque de chutes de branches mortes !! Début de dessèchement des extrémités des branches
Pathologies	Les Frênes sont vraisemblablement atteints par la Chalarose , (comme on peut le voir sur les photos)
Situation	Ces arbres forment un bosquet. Pour une partie, ils sont dépérissant et n'ont pas un grand avenir. Les conditions de sol sont bonnes, aussi serait-il intéressant de conserver le sol en place, l'humus créé par la situation quasi forestière étant un des meilleurs substrats de plantation. Plan de situation des arbres analysés : ● arbres à abattre ● arbre à conserver





Conclusions :

L'if présent peut être conservé (no9). Le grand frêne présente un affaiblissement physiologique, ainsi que tous les rejets spontanés présents à proximité. Houppiers affaiblis, parties sommitales desséchées. Présence de branches mortes de plus gros diamètres. Possible présence de la maladie du frêne (chalarose). Ces arbres n'ont pas de pérennité.

Préconisations : abattage

Nous recommandons l'abattage de l'ensemble des arbres de cette zone forestière. Un seul de ces arbres (If n°9) présente un état satisfaisant justifiant d'une éventuelle conservation. Cependant, au regard des enjeux du projet, nous recommandons d'inscrire tous les arbres en abattage, en utilisant la valeur de compensation pour recréer un cordon boisé de qualité, entre les riverains et le projet, et en concertant le voisinage pour aboutir à un projet consensuel.

Le sol forestier existant constitue une excellente terre végétale. Ce sol en place devra donc être soigneusement décapée à l'ouverture du chantier. Il devra impérativement être remployé sur le projet, pour la création du cordon boisé et des plantations annexes.

Didier Chassot
ABDF Bonadei et Chassot

Avully, le 19 Novembre 2018